

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14 FEVRIER 2023

\* \* \* \* \*

**PRESENTS** : Mme DALOT, MM. GASNET, ISOLA, CHEBANCE, GUILLEMET, Mme FLUZIN, MM. GOUNY, PAROTON.

**EXCUSES** : Mme PSALMON, M. SCHWEYER Mmes BOURGOIS, GIGNON, M. PETIT, Mme GOUSSAUD, M. DUFOSSÉ.

## ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 06 DECEMBRE 2022

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET » : CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMPETENCE GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret est compétente en matière d'eau potable, d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

L'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 permet à l'EPCI de déléguer tout ou partie de ces compétences à ses communes membres qui en font la demande.

Mme le Maire indique que par délibération en date du 25 Janvier 2022, la commune de GLENIC a demandé la délégation de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ».

Le Conseil Communautaire a statué sur cette demande le 15 Décembre 2022.

Un projet de convention cadre définissant le périmètre et les modalités d'organisation de la délégation par la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » (GEPU) aux communes qui en ont fait la demande par délibération est joint en annexe.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité

**APPROUVE** la convention cadre de délégation de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2022

**AUTORISE** Mme le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents à cette délibération.

## SUIVI DES DOSSIERS

Néant

## AFFAIRES DIVERSES

♦ Julien CHEBANCE fait le compte rendu :

- Des réunions du Conseil d'Exploitation Eau Potable et Assainissement des 17 octobre, 15 novembre et 2 février où ont été évoqué :

- L'harmonisation des tarifs eau potable et assainissement collectif à l'échéance 2031 et la nécessité de financer le programme pluriannuel d'investissement conformément à l'étude de transfert réalisée par le cabinet Emergence. Il a été décidé la mise en place de tarifs eau potable progressifs avec une tarification éco-solidaire et de tarifs assainissement collectif harmonisés. Les parts fixes (abonnement) seront également harmonisées sur plusieurs années (en 2023, elles sont de 20 à 100 euros HT pour l'AEP et de 12.50 à 150 euros HT pour l'assainissement collectif) – présentation des tarifs en fonction des consommations.

- L'organigramme des Service Techniques a été modifié de manière à répondre aux besoins du service (volonté de réussite des élus pour exercer une gestion en régie, récupération de la facturation de Guéret, augmentation de la charge de travail pour le suivi administratif des dossiers d'investissement) et aux départs d'agents. Ces évolutions sont réalisées à coûts constants.

- Participation au financement d'une étude d'accompagnement financier et technique à la création d'un syndicat supra regroupant 5 syndicats d'eau et la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret. Ce syndicat mixte fermé à la carte a pour but la gestion de la production et la création d'interconnexion en eau potable.

- De la réunion de la Commission Eau/Assainissement du 28 novembre dernier. Présentation du bilan d'activité et financier 2022 et perspectives 2023. A cette occasion, il a été proposé d'augmenter les redevances de contrôle de 6.2 % pour 2023 et d'instaurer une redevance pour contre-visite et déplacement inutile.

- De la réunion relative à l'animation forestière sur le Pays de Guéret du 18 janvier. Une restitution des résultats de l'année 2022 a été présenté par le GAL (Groupement d'Action Local) et le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière). Il a été constaté que ces missions d'un an financées par le programme Leader ne permettent pas d'ancrer une dynamique de gestion durable des forêts, notamment avec les petits propriétaires, et il été proposé d'étudier un programme pluriannuel sachant qu'il y a une refonte du programme européen Leader.

♦ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu Lundi 13 Mars 2023 à 19 Heures.